

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 avril 2016



COMPTE RENDU

Plan Climat Energie :

Lors des derniers conseils, il avait été validé le recrutement d'un chargé de mission qui doit renforcer l'équipe autour des démarches TEPOS (démarche soutenue au niveau Régional des Territoires à Energie Positive).

Stéphanie REDOUTEY a rejoint l'équipe le 21 mars et s'est présentée en séance.

Dans le cadre de l'appel à projets TEPCV (démarche nationale soutenue par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer), deux enveloppes de 500 000 € chacune ont été attribuées, principalement sur les thématiques de la rénovation de l'éclairage public et de la mise en place d'équipements valorisant la ressource boisée locale.

Les articulations de ces démarches ont été ré-abordées en séance.

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté, nous a annoncé que l'avenant à la convention financière s'élevait désormais à 1,5 millions euros et non pas à hauteur de 500 000€, comme le conseil en avait délibéré en mars dernier.

La commission PCET/FINANCE s'est réunie le 24 mars sur ces sujets. Elle a travaillé autour des projets possibles sur ces démarches. Les réflexions ont été fructueusement débattues. Les propositions apportées par la commission pour les interventions et actions à mener dans une stratégie territoriale cohérente sont les suivantes :

- Elaboration d'un schéma de liaisons douces
- Programme d'investissement pour la création de liaisons douces
- Parcs à vélos à assistance électrique
- Réseau de chaleur à Valdahon (chapelle, crèche)
- Mise en place plateforme rénovation énergétique

➤ **Le conseil de communauté a été informé de ces modifications et prend bonne note que le comité syndical :**

- **S'est positionné favorablement et à l'unanimité sur ces propositions**
- **Et a autorisé le Président à solliciter l'enveloppe globale**

Services aux communes :

Révisions allégées du PLU d'Etalans

La commune d'Etalans possède un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04.11.2004. La commune a décidé d'engager des révisions allégées de son PLU.

Elles portent sur :

- *Révision allégée n°2 (DCM du 02.10.2014) : permettre la construction d'un nouveau Centre d'Accueil et de Soins ainsi que le transfert de l'ESAT :*
 - étendre la zone UB en réduisant la zone A aux lieux-dits « A Rougeu » et « Au Mont de Chenerant »
 - adapter éventuellement le règlement de la zone UB afin de permettre la réalisation des futures installations prévues dans la zone ;
- *Révision allégée n°3 (DCM du 02.10.2014) : Permettre le développement du site carrier au lieu-dit Plainechaux :*
 - Modifier le zonage entre le secteur Ac et la zone A
 - Adapter éventuellement le règlement du secteur Ac afin de permettre la réalisation des futures installations prévues dans le secteur ;
- *Révision allégée n°4 (DCM du 09.04.2015) : permettre l'urbanisation et l'extension de la zone AU2z (réservée à l'accueil d'activités économiques) au lieu-dit Au Servuet, en vue de l'implantation de nouvelles activités (ZA Croix de Pierre III) :*
 - modifier le zonage entre le secteur AU2z et la zone A
 - en contrepartie, supprimer une partie de la zone AU2z existante voisine et non utilisée
 - adapter éventuellement le règlement de la zone AU2z afin de permettre la réalisation des futures installations prévues dans le secteur
 - adapter éventuellement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de la zone AU2z.

Les dossiers ont reçu un avis favorable de la CDPENAF.

La commune est soumise au principe de constructibilité limitée. L'ouverture des zones à l'urbanisation doit faire l'objet d'une dérogation accordée par le préfet.

- **Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur ces modifications de PLU de la commune d'Etalans.**

Elaboration du PLU de Laviron

L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du conseil municipal du 03/07/2012.

Le dossier est finalisé et le maire a donné son accord pour arrêter le projet avant envoi du dossier auprès des différents services de l'Etat et personnes publiques consultées.

- **Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur l'élaboration de ce PLU de la commune de Laviron.**

Approbation du PLU de Flangebouche

L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du conseil municipal du 2/09/2008. Le projet de PLU a été arrêté par le conseil le 3/04/2015.

Suite à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » (arrêté du préfet du 8/10/2015) et par délibération du conseil municipal du 22/10/2015, la commune a transféré la procédure d'élaboration du PLU à la CCPPV.

L'arrêté fixant les modalités de l'enquête publique a été signé par le président de la CCPPV le 03/2015. Celle-ci s'est déroulée du 03/12/2015 au 09/01/2016.

14 observations ont été recueillies lors de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis 5 observations visant à effectuer des corrections mineures ou à apporter des précisions dans le projet.

Le projet est conforme aux grands principes législatifs et réglementaires visant à protéger l'environnement et maîtriser le développement urbain. Aucun point négatif n'a été soulevé. Le public a pu s'exprimer pleinement pendant l'élaboration du document d'urbanisme.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au PLU en invitant à tenir compte de ses observations.

Le rapport du commissaire enquêteur est disponible sur la plateforme de téléchargement.

- **Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le PLU de la commune de Flangebouche.**

Approbation de la carte communale de Vennes

L'élaboration de la carte communale a été prescrite par délibération du conseil municipal.

Le maire a pris un arrêté fixant les modalités de l'enquête publique le 28/09/2015.

Suite à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » (arrêté du préfet du 8/10/2015) et par délibération du conseil municipal, la commune a transféré la procédure d'élaboration de la carte communale à la CCPPV.

Aucune observation n'a été émise lors de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au à la carte communale.

Le rapport du commissaire enquêteur est disponible sur la plateforme de téléchargement.

- **Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la carte communale de Vennes.**

Gestion des déchets :

Le Comité de Pilotage sur l'étude d'optimisation de la collecte sur les territoires du PREVAL s'est tenue le 18 mars dernier.

La phase de diagnostic sur les territoires a été rendue et les propositions de scénarii d'optimisation ont été présentées sans hiérarchie.

Le COPIL a choisi la poursuite du travail sur les prestations complémentaires prévues au marché du bureau d'études mais en proposant aux élus du COPIL de se positionner et de hiérarchiser tels ou tels scénarii.

Le bureau d'étude en charge du dossier devra ensuite travailler sur les scénarii choisis.

Les conclusions de ces travaux seront présentées lors d'un prochain conseil de communauté.

Administration générale :

Bâtiment intercommunal : attributions des lots

La Commission d'attribution s'est réunie afin d'attribuer l'ensemble des lots relatifs à la consultation d'entreprises pour la construction du nouveau Bâtiment Intercommunal.

Le tableau récapitulatif se trouve ci-dessous. Il a été commenté en séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTREPRISES MIEUX-DISANTES

Désignation du lot	Entreprises mieux-disantes		TF HT	TC HT rétention des EP	OPTION 1 HT clôture, portail	TOTAL HT TF+TC+option
01. Terrassements, VRD, Espaces verts	CHOPARD LALLIER	Fournets-Luisans	112 477,05 €	2 244,75 €	28 112,00 €	142 833,80 €
02. Gros-œuvre	DE GIORGI	Pontarlier	215 816,35 €	8 246,69 €		224 063,04 €
03. Charpente bois, Ossature bois	LAURENT PONTARLIER	Bulle	92 181,95 €			92 181,95 €
04. Couverture métallique, Etanchéité	BOILLIOD	Orchamps-Vennes	77 947,46 €	2 712,24 €		80 659,70 €
05. Isolation par l'extérieur, Bardage	BONGLET	Lons-le-Saunier	78 946,21 €	- 29,20 €		78 917,01 €
06. Menuiseries extérieures bois - alu	ABH	Pontarlier	90 000,00 €			90 000,00 €
07. Serrurerie	SERRURERIE MOSELLANE	Exincourt	17 428,97 €			17 428,97 €
08. Menuiseries intérieures bois	PERRIN	Pontarlier	70 484,50 €			70 484,50 €
09. Cloisons, Doublages, Isolation	BARTHOD	Villers-Saint-Martin	60 954,37 €			60 954,37 €
10. Plafonds suspendus	SPCP	Pirey	14 893,34 €			14 893,34 €
11. Carrelage, faïence	SGS 2	Dambélin	4 158,50 €			4 158,50 €
12. Revêtements de sols souples	PERRIN	Pontarlier	17 559,90 €			17 559,90 €
13. Peinture	CIGLIA	Baumes-les-Dames	24 537,16 €			24 537,16 €
14. Chauffage, Ventilation, Plomberie	EIMI	Ecole-Valentin	108 115,00 €			108 115,00 €
15. Photovoltaïque	HELIOPHOTON	Savigny en Revermont (7	40 754,18 €			40 754,18 €
16. Electricité	POURCELOT	Pontarlier	159 264,00 €		960,00 €	160 224,00 €
17. Ascenseur	2MA	Montbéliard	24 800,00 €			24 800,00 €

TOTAL HT	1 210 318,94 €	13 174,48 €	29 072,00 €	1 252 565,42 €
-----------------	-----------------------	--------------------	--------------------	-----------------------

Estimation MOE (base + options)	1 350 740 €	Ecart offres mieux disantes / estimation	7%
Rappel enveloppe prévisionnelle :	1 277 000 €	Ecart offres mieux-disantes / l'offre moyenne	15%

- **Le conseil de communauté a voté à l'unanimité les choix de la Commission et autorisé le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché.**

Finance :

L'ensemble des comptes de la CCPV ont été présentés et commentés par Gérard LIMAT, vice-président en charge des finances.

Comptes administratifs et comptes de gestion 2015 :

Les comptes de la Communauté de communes regroupent un budget principal et 3 budgets annexes :

- Le budget annexe lié à la gestion des déchets
- Le budget annexe lié à la gestion économique
- Le budget annexe lié à la gestion de l'assainissement non collectif

Les comptes administratifs et comptes de gestions de l'année 2015 ont été présentés en séance.

Les grandes masses et équilibres avaient été abordés et commentés en séance du conseil de communauté du 07 mars dernier lors du rapport sur les orientations budgétaires.

Ces équilibres sont confirmés par les chiffres des comptes administratifs et comptes de gestion définitifs 2015.

Ils sont le résultat de l'exécution des budgets primitifs 2015 voté le 30 mars 2015. Ces documents retracent toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année 2015 y compris celles qui ont été engagées et non mandatées (restes à réaliser) avec report des résultats 2014.

Une présentation synthétique et consolidée fait apparaître les éléments suivants :

Pour le Budget Principal :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 480 516.75 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 3 707 482.93 €
- Un total de dépenses d'investissement de 1 144 683.73 € (dont 700 000 € de RAR)
- Un total de recettes d'investissement de 1 138 719.25 € (dont 700 000 € de RAR)

Pour le budget annexe lié à la gestion des déchets :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 208 648.49 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 2 170 528.48 €
- Un total de dépenses d'investissement de 45 839.60 €
- Un total de recettes d'investissement de 592 927.53 €

Pour le budget annexe lié à la gestion économique :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 074 125.26 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 1 121 584.50 €

- Un total de dépenses d'investissement de 2 094 034.14 €
- Un total de recettes d'investissement de 1 269 190.16 €

Pour le budget annexe lié à la gestion de l'assainissement non collectif :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 33 101.60 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 34 685.00 €
- Un total de dépenses d'investissement de 0.00 €
- Un total de recettes d'investissement de 0.00 €

Albert GROSERRIN, président de la Communauté de Communes s'est retiré de la séance afin de soumettre au vote de ces comptes le conseil.

François CUCHEROUSET, premier vice-président a pris provisoirement la présidence et a appelé le conseil au vote.

- **Le conseil de communauté a délibéré favorablement et à l'unanimité sur les résultats des comptes administratifs et comptes de gestion 2015 de la Communauté de Communes du pays de Pierrefontaine Vercel.**

Affectation du Résultat :

- **Conformément à l'article L2311-5 du Code générale des collectivités, le conseil de communauté a délibéré favorablement et à l'unanimité de l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015.**

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal au 31/12/2015 est de 1 226 966.18 €.

Sur la section d'investissement en priorité pour : 5 964, 48 €

Et en report sur la section de fonctionnement en 2016 pour : **1 221 001,70 €**

Fiscalité 2016 : vote sur les évolutions proposées lors du DOB du 07 mars 2016 :

Compte tenu du contexte très contraint actuel et des lois sur la réforme des collectivités locales qui renforcent les rôles des intercommunalités en leur attribuant des compétences croissantes, compte tenu des baisses de dotations dues à la participation des collectivités au redressement des finances publiques et conformément aux propositions établies par la commission finance et présentées lors du rapport d'orientations budgétaires du 07 mars 2016,

- **Le conseil de communauté s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur le vote d'une évolution des taxes comme suit :**

- **Taxe d'habitation : passage d'un taux de 2.21 % à un taux de 2.32 %**
- **Taxe sur le foncier bâti : passage d'un taux de 1.51 % à un taux de 1.59 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : passage d'un taux 2.01% à un taux de 2.11 %**
- **Contribution foncière des entreprises : passage d'un taux 2.20 % à un taux de 2.31 %**
- **Fiscalité professionnelle de zone : passage d'un taux de 18.80 % à un taux de 19.74 %.**

Budgets primitifs 2016

Les budgets prévisionnels 2016 ont été élaborés dans 2 objectifs principaux :

- Permettre de réaliser les grands projets fondateurs et structurants du début de mandat (construction du nouveau bâtiment de la communauté de communes, réalisation d'un PLUi, financement de l'OPAH, concrétisation des actions du PCET à travers les 2 démarches TEPCV et TEPOS, renforcement du service commun auprès des communes membres, passage en porte à porte concernant la collecte des déchets, développement de la zone 3 de la ZAE d'ETALANS, mise en conformité des installations d'assainissement individuel...)
- Tenter de maîtriser les dépenses de fonctionnement en réalisant des choix d'investissement y concourant (par exemple le mode de chauffage à la piscine intercommunale) ou en renforçant la mutualisation des moyens techniques, matériels et humains...)

Le budget prévisionnel principal et les budgets prévisionnels sont en annexes sont téléchargeables sur la plateforme.

Ils ont été affinés depuis la séance consacrée aux orientations budgétaires. Les travaux de la commission finance du 24/03/2016 y ont contribué. Les budgets ont été élaborés dans le sens de suivre ces 2 objectifs.

La présentation en séance a permis de proposer les chiffres du budget principal par fonction et par chapitre et les budgets annexes ont été détaillés également.

Une présentation synthétique et consolidée fait apparaître les éléments suivants :

Pour le Budget prévisionnel Principal 2016 :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 3 482 174 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 3 560 476 €
- Un total de dépenses d'investissement de 3 246 217 €
- Un total de recettes d'investissement de 3 586 942 €

Pour le budget prévisionnel annexe lié à la gestion des déchets 2016 :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 210 730 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 2 210 730 €
- Un total de dépenses d'investissement de 204 006 €
- Un total de recettes d'investissement de 689 318 €

Pour le budget prévisionnel annexe lié à la gestion économique 2016 :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 321 589 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 1 321 589 €
- Un total de dépenses d'investissement de 1 105 740 €
- Un total de recettes d'investissement de 1 105 740 €

Pour le budget prévisionnel annexe lié à la gestion de l'assainissement non collectif 2016 :

- Un total de dépenses de fonctionnement pour un montant de 22 441 €
- Un total de recettes de fonctionnement pour un montant de 40 033 €
- Un total de dépenses d'investissement de 300 000.00 €
- Un total de recettes d'investissement de 300 000.00 €

➤ **Lors de cette séance du 04 avril, le conseil de communauté a voté favorablement et à l'unanimité ces budgets prévisionnels 2016.**

Schéma de mutualisation

Toujours dans le contexte contraint budgétaire actuel et dans une exigence d'optimisation et de rationalisation des moyens humains, matériels et financiers renforcé par les dernières lois MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27/01/2014 et NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015 les collectivités sont invitées à réfléchir et planifier leurs actions en matière de mutualisation notamment entre les communautés de communes et leurs communes membres.

C'est pourquoi, le Président doit rédiger **un schéma de mutualisation** en décrivant les actions réalisées et à réaliser au cours de son mandat et doit en faire état à l'occasion de chaque Débat d'orientations budgétaires.

Il avait été décidé en séance de conseil du 09/02/2015 de la méthodologie à suivre.

- Un questionnaire a été envoyé aux communes pour les inviter à proposer des pistes de mutualisation courant 2015 et renseigner les informations thématiques et financières nécessaires à la mesure de l'impact prévisionnel sur les effectifs de la CCPPV et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.

- Une synthèse des axes de mutualisation en cours ou à venir a été également élaborée.

Les travaux de synthèse et les propositions ont été présentés en séance.

Vous trouverez en annexe ou sur la plateforme l'ensemble du document intitulé « schéma de mutualisation » qui fait état de :

- L'enjeu principal soulevé par le contexte contraint
- La définition du concept de mutualisation
- Le cadre juridique de la mutualisation
- Les outils à disposition des collectivités
- Les diagnostics
- Les propositions déclinées en schéma

➤ **Le conseil a voté favorablement et à l'unanimité sur les principes de ce schéma.**

Il sera ensuite envoyé aux communes afin que celles-ci puissent les voter également dans les 3 mois. A défaut leur avis sera réputé favorable.

Le projet de schéma est ensuite approuvé par délibération du Conseil.